

Séance du 9 Juin 2023



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente et un mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Catherine MATHIEU
- Jean-Baptiste SANGLARD - Virginie MONTES

ABSENTS :

EXCUSES : Séverine CELLE – Gérald GIBAUD

SECRETARE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Adduction d'eau Les Fayolles, Malard Haut, Les Chazalloux, Le bois de la batie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'adduction d'eau aux lieux-dits « Les Fayolles » « Malard haut » « Les Chazalloux » et « Le bois de la Batie, à partir du captage de Roffiac. Le montant est estimé à 100 000,00 € H.T, la commune a demandé des devis aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne** son accord pour la réalisation de ces travaux ;
- **à retenu** l'entreprise SAGNARD pour effectuer les travaux ;
- **sollicite** une aide financière, la plus élevée possible pour ce type de travaux, auprès du département de Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau ;
- **Sollicite** une participation de 4000 euros aux administrés qui se raccorderont au réseau ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;

Fait et délibéré en Mairie
le 9 juin 2023
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230609-23_06_003-DE
Reçu le 13/06/2023

